

ORGANISATION PEDAGOGIQUE : « ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE MOBILITE »

L'accompagnement individuel à la Mobilité de l'AFAPCA a pour objectif de développer l'autonomie des bénéficiaires en matière de mobilité.

Il doit permettre, entre autre, au bénéficiaire :

- De se déplacer seul différemment.
- De se sentir suffisamment en confiance et en capacité de se déplacer.
- D'utiliser des repères existants dont il ne se servait pas auparavant.
- D'élargir sa zone de déplacement.

ETAPES Objectifs	CONTENU Objectifs opérationnels – Contenu - Méthodes et outils	Durée	Calendrier
<p><u>1 – ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner des informations de mobilité au bénéficiaire • Créer un climat de confiance • Susciter l'envie chez le bénéficiaire de développer son autonomie • Elargir sa mobilité 	<p>Le positionnement et l'évaluation du nombre d'heures sont déterminés par les conclusions du Diagnostic mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> › Proposer un accompagnement adapté au plus près de la situation du bénéficiaire › Reprendre le parcours du bénéficiaire et revoir les objectifs amenant à développer sa mobilité › Mobiliser ou remobiliser le bénéficiaire en cours d'accompagnement afin de s'assurer de la pertinence de nos propositions et l'avancée du bénéficiaire en matière de mobilité › Mise en pratique de l'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation à l'outil informatique : <ul style="list-style-type: none"> • sur ordinateur ou tablette • accéder à Internet pour réserver un covoiturage, organiser un itinéraire • envisager une inscription pour le code : tester une série de code,... - achat de billet de train, de bus - accompagner physiquement le bénéficiaire dans l'achat ou réparation d'un véhicule - se présenter à une auto-école afin d'avoir des informations - parcours en bus - initier la démarche de covoiturage - lecture de plans de villes, de grilles horaires de transports - se déplacer en vélo 	<p>Entre 5h00 et 15h00</p> <p>Variable en fonction des besoins du bénéficiaire</p>	<p>A déterminer</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - information sur les réseaux de transports existants › Temps d'échange avec le bénéficiaire suite à la mise en pratique et recueil de ses questionnements 	
<h2>2 - ANALYSE ET PRECONISATION</h2> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les atouts ou les freins durant l'accompagnement individualisé • Synthétiser • Porter les conclusions à la connaissance de la personne prescriptrice 	<ul style="list-style-type: none"> › Compte rendu écrit des nouvelles capacités du bénéficiaire à pouvoir se déplacer (dans un but socio-professionnel) › Repérage des points forts et des axes de progrès du bénéficiaire en fonction des objectifs de départ › RDV individuel avec le bénéficiaire : <ul style="list-style-type: none"> - Afin de faire un point de situation - Lui faire part des préconisations - Recueillir ses ressentis › Échange avec la personne prescriptrice pour lui transmettre le compte rendu concernant l'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - Temps de présence du bénéficiaire - Objectifs de départ - Progrès - Ressentis du bénéficiaire - Proposition des préconisations 	<p>1h00</p>



Pré requis :

Sur préconisation post Bilan Mobilité

Outils pédagogiques :

- . Entretien individuel
- . Application WEB + Logiciel
- . Exercice d'orientation
- . Tablette/PC
- . Pédagogie adaptée

Nombre d'heures :

de 6h00 à 16h00

Justificatifs :

- Feuille d'émargement
- Bilan individualisé

Tarifs : Sur demande

Délai et lieux de réalisation :

Prise de contact sous 5 jours pour proposer l'intervention au plus près



CANTAL'MOUV

04 71 43 07 20
contact@cantalmouv.fr
 SIRET : 397 733 015 000 85
 Agrément : 83150296115



« Le parcours mobilité » est financé par le Département du Cantal et le Fonds Social Européen